

# VETAULT

## Histoire de la famille VETAULT, Angers, Montjean

Auteur : Odile HALBERT <http://www.odile-halbert.com> site sur l'histoire et les modes de vie en Haut-Anjou, dans les actes notariés, les chartriers... Fichier créé 1982 Mis à jour 26.01.2018

**Travaux personnels, tous droits de reproduction réservés**

### Arbre généalogique descendant interactif (cliquez sur un couple ci-dessous pour avoir le détail)

Histoire.....	1
légende : .....	1
patronyme .....	2
Hélye : un joli prénom .....	2
châtelain de Montjean .....	2
mon ascendance à Bonaventure Vétault x/1545 Renée Dubreil .....	3
descendance de Bonaventure Vétault x/1545 Renée Dubreil.....	4
Hélye Vétault x avant 1588 Louis Allaneau .....	7
Mathyas Blanchet x1614 Vincente Allasneau .....	8
René Blanchet x1664 Françoise Gousdé .....	8
Mathias Blanchet x1694 Mathurine Bernard .....	8
Renée Blanchet x1721 Nicolas Denais .....	8
Marie-Anne Denais x1742 Julien Jallot .....	8
René-Guillaume Jallot x1807 Elisabeth Jallot.....	8
Joséphine Jallot x1842 Esprit-Victor Guillot .....	8
Aimée Guillot x1881 Charles Audineau .....	8
Aimée Audineau x1908 Edouard Guillouard .....	8
Louise Vétault x N. Guiet .....	8
Marguerite Vetault x /1583 Pierre Basourdy .....	9
Françoise Vétault x1569 Hardouin Pasqueraye .....	9
Nicolas Pasqueraye x1619 Perrine Tarin.....	11
Benoît Pasqueraye x1668 Marguerite Nicole .....	11
Benoît Pasqueraye x1698 Renée Du Hardas .....	12
Benoît Pasqueraye x1747 Marie Lemarié .....	12
Benoît Pasqueraye x1791 Marie Choudieu .....	12
Jacques Vétault.....	12
non rattachés pour le moment.....	12

### Histoire

#### **légende :**

- « texte entre crochets » : ma retranscription exacte de l'acte original
- **grand mère dudit Pierre Pancelot** : en rose un passage du texte original apportant une indication importante

- **[tante maternelle]** : en italique bleu foncé, le commentaire filiatif - ne pas confondre avec le texte original

### patronyme

L'histoire de cette famille revient de loin. En effet, des généalogistes avaient donné Hélye Vétault comme étant Hélène Riotteau, mais les nombreux actes notariés que j'ai retrouvés sont clairs, il s'agit bien d'Hélye Vétault.

Le patronyme VÉTAULT ne figure pas dans le dictionnaire étymologique de Marie-Thérèse Morlet (1991). On le trouve au 16<sup>e</sup> siècle le long de la Loire angevine, du côté de Murs-Erigné, S<sup>te</sup>Gemmes-sur-Loire, S<sup>t</sup>Jean-des-Mauvrets, Vauchréten. On y rencontre le patronyme Vetele, sans que je puisse trouver le lien éventuel.

### Hélye : un joli prénom

Hélye Vétault vit dans la seconde moitié du 16<sup>e</sup> siècle. Son prénom est toujours orthographié distinctement avec un H au début, et un Y au milieu dans une famille qui sait bien écrire.

Le rituel du diocèse de Nantes de 1776, ne donne rien d'approchant, tant chez les saints que les saintes. Les plus proches seraient *Helena* qui donne en français Hélène, et *Hilaria* qui donne Hilarie. Mais je ne vois pas comment l'y rattacher (*Rituale Nannetense*, Vatar 1776, collection particulière).

Le site Nominis <http://nominis.cef.fr/> donne Elie, le prophète du 9<sup>e</sup> siècle avant JC. qui donne actuellement Elianne, Elliott etc...

Hélye Vétault n'est pas un prénom unique, et elle va transmettre son prénom lors des baptêmes dans le pays Pouancéen de proches : ainsi à Élye Hyrel fille de Jean et Nicolle Alasneau, puis Élye de Ballodes fille de Élye Hyrel. Ces deux dernières portent l'orthographe Hélye ou Élye selon les actes.

### châtelain de Montjean

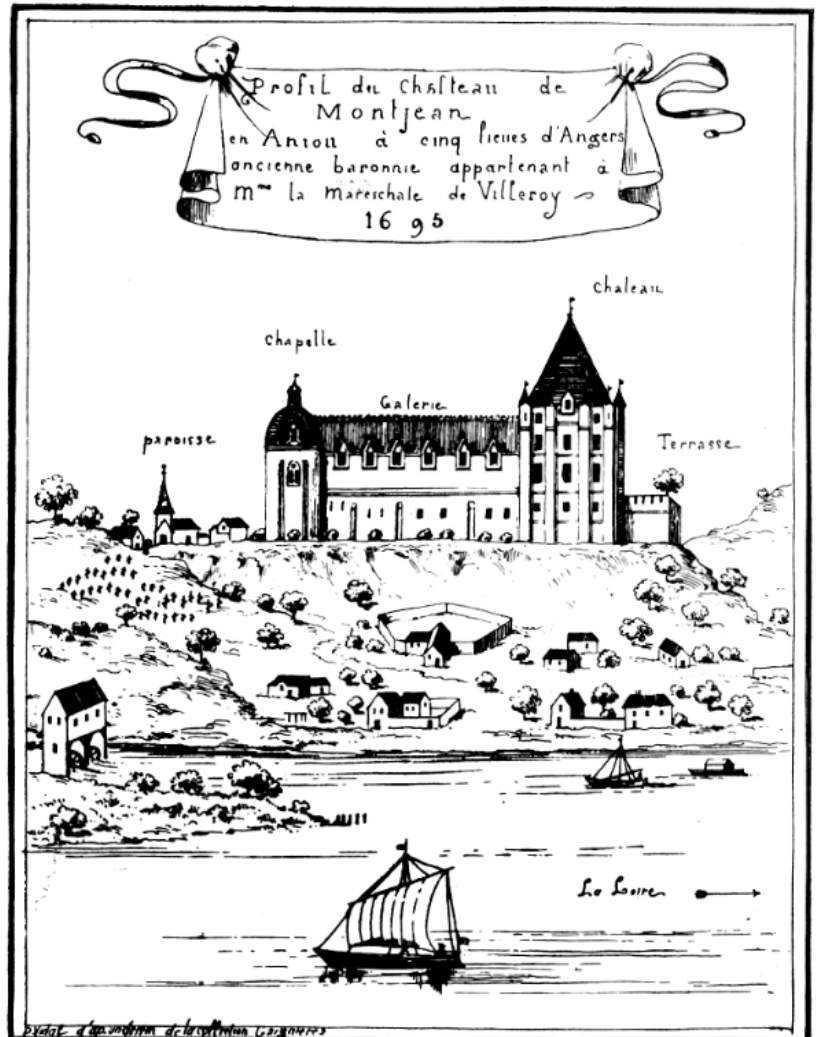
Bonaventure Vétault est mon ascendant à la 14<sup>e</sup> génération.

Il est châtelain de la baronnie de Montjean en 1573, alors à Judith d'Acigné, fille de Anne de Montjean et Jean d'Acigné, et épouse vers 1569 de Charles de Cossé-Brissac également baron de Pouancé.

Le châtelain est alors un intendant qui gère les biens d'un seigneur par bail à ferme. On dira plus tard « fermier ». C'est le grade le plus élevé parmi les offices d'une seigneurie. Pour le tenir, il faut acheter à bail à ferme l'office, mais aussi être « introduit » auprès du seigneur bailleur, qui ne baille pas à n'importe qui.

Bonaventure gère son patrimoine foncier personnel sur les chatellenies de Bescon et Chantocé, dont il en est probablement natif, mais hélas, le chartrier de ces terres est privé, au château de Serrant.

Les fermiers et châtelains habitent le château vide du seigneur bailleur,



lorsque ce château est encore habitable, et cela permettait l'entretien et la garde du château. Bonaventure Vetault n'a probablement habité le château de Montjean, ci contre vu un siècle plus tard. En effet, un acte notarié du 24.4.1574 dans lequel il est dit « D<sup>t</sup> au lieu de Montjean », et non au château de Montejean. Ce jour-là il emprunte, solidairement avec Symon Guyet M<sup>d</sup> D<sup>t</sup> à Angers La Trinité, 1 100 L à Urban Le Bonnyer S<sup>r</sup> de Gaigne avocat à Angers (AD49-5<sup>E</sup>7/548)

Bonaventure marie sa fille Hélye à Louis Alasneau, l'un des 10 enfants de Nicolas, châtelain de la baronnie de Pouancé. On s'allie entre gens du même milieu ! cf mon ouvrage « l'allée de la Hée »

Bonaventure VETAULT  
châtelain de Montjean  
le 25.1.1573  
(AD49-5<sup>E</sup>5/309)

Le couple s'installe à Noëllet et j'en descends 3 fois.

Est-ce à la cour des Brissac que le mariage s'est noué ?

« Le 23 janvier 1573<sup>1</sup> Geoffroy Avril receveur du métayage à sel établi pour le roy notre sire à Ingrande sieur de la Rousselière et y demeurant à Savonnières tant en son privé nom que comme procureur et soy faisant fort de Georgine Dumesnil sa femme héritière pour 1/2 en ligne maternelle de defunte Mathurine Godineau fille et héritière pour le tout de defunt Jehan Godineau et Catherine Dumesnil (sic) sa femme ses père et mère en leurs vivant demeurant au village des Touches à Chantocé, cède à **honorabile homme M<sup>e</sup> Bonaventure Vetault châtelain de Montjean et y demeurant** la 1/2 par indivis de tous et chacuns les héritages et biens immeubles de la succession de †Mathurine Godineau en ligne maternelle, quelques choses héritaulx et biens immeubles que ce soient et en quelques lieux qu'ilz soyent situés et de quelque qualité espèce nature qu'ilz soient patrimoniaux matrimoniaux que acquestz et tous sont eschant succeddens à ladite Georgine Dumesnil du trépas de ladite Mathurine Godineau sans chose y réserver tenues des fiefz et S<sup>g</sup>ries de Bescon et Chantocé et autres fiefz et S<sup>g</sup>ries desquelz elles sont respectivement tenues et charges des cens rentes devoirs qu'elles peuvent devoir ... la présente vente pour 780 L tz, que l'acheteur promet au vendeur le 1<sup>er</sup> lundi de Caresme prochain à Angers »

### mon ascendance à Bonaventure Vétault x/1545 Renée Dubreil

Je descends 3 fois de Louis ALLANEAU & Hélye VÉTAULT par René-Guillaume JALLOT qui descend de Vincente & de René ALLANEAU fille & fils de Louis & d'Elisabeth JALLOT sa femme qui descend de René ALLANEAU fils de Louis

14-Bonaventure Vétault x/1545 Renée Dubreil

13- Hélye Vétault x avant 1588 Louis Allaneau

12-René Allaneau x Noëllet 17 fevrier 1620 Louise Debediers

11-Jeanne Allaneau x avant 1658 René Rousseau

10-Jeanne Rousseau x Vergonnes 22 mai 1674 Julien Jallot

<sup>1</sup> AD49-5<sup>E</sup>5/309 devant Poustellier notaire royal à Angers

9-Julien Jallot x Pouancé 4 mai 1720 Marie Belot  
8-François-René Jallot x Carbay 26 juin 1759 Jeanne Lemonnier  
7-François-Marie Jallot x S'Michel-du-Bois 2 septembre 1783 Renée Jallot  
6-Elisabeth Jallot x Armaillé 17 novembre 1807 René-Guillaume Jallot  
5-Joséphine-Flavie Jallot x Noëllet 18 avril 1842 Esprit-Victor Guillot  
4-Aimée Guillot x Segré 22 novembre 1881 Charles Audineau  
3-Aimée Audineau x Nantes 1907 Edouard Guillouard  
2-mes parents  
1-moi

13-Bonaventure Vétault x/1545 Renée Dubreil  
12- Hélye Vétault x avant 1588 Louis Allaneau  
11-Vincente Allaneau x Noëllet 12 mai 1614 Mathyas Blanchet  
10-René Blanchet x avant 1664 Françoise Gousdé  
9-Mathias Blanchet x Combrée 9 février 1694 Mathurine Bernard  
8-Renée Blanchet x Chemazé (53) 18 février 1721 Nicolas Denais  
7-Marie-Anne Denais x Molières 25 septembre 1742 Julien Jallot  
6-René-Guillaume Jallot x Armaillé 17 novembre 1807 Elisabeth Jallot  
5-Joséphine-Flavie Jallot x Noëllet 18 avril 1842 Esprit-Victor Guillot  
4-Aimée Guillot x Segré 22 novembre 1881 Charles Audineau  
3-Aimée Audineau x Nantes 1908 Edouard Guillouard  
2-mes parents  
1-moi

### **descendance de Bonaventure Vétault x/1545 Renée Dubreil**

Il est châtelain de Montjean en 1573

Renée Dubreil figure dans l'acte notarié du 9 décembre 1611 dvt Guillaume Guillot Nre à Angers, par lequel Hardouin Pasqueraye époux de Françoise Vétault règle quelques différends de la succession de Bonaventure Vétault et Renée Dubail avec Julien et Pierre Allaneau descendants d'Hélye Vétault. (AD49-5E5-100)

Il emprunte 1 100 livres. Avec cette somme il peut acheter une métairie, ou une maison à Angers, ou verser une des 5 dots qu'il a à payer à ses 5 enfants vivants. Simon Guyet, le caution, est son gendre : « Le 24 avril 1574<sup>2</sup> en la cour du roy notre sire à Angers et du roy de Poulogne duc d'Anjou endroit etc personnellement establyz honorables hommes **Me Bonadventure Vetault chatelain de Montjean demourant audit lieu de Montjean et Symon Guyet marchand demourant en ceste ville d'Angers paroisse de la Trinité** de ceste ville d'Angers, soubzmettans lesdits establys eulx et chacun d'eulx seul et pour le tout sans division de

<sup>2</sup> AD49-5<sup>E</sup>7/548 devant Mathurin Grudé notaire royal à Angers



personne ne de biens aux leurs hoirs etc confessent debvoir et loyaument esre tenus et par ces présentes promectent rendre bailler et poyer dedans d'huy en ung an prochainement venant à honorable homme Me Urban Le Bonnyer sieur de Gaigne advocat demourant en ceste ville d'Angers, à ce présent stipullant et acceptant pour luy ses hoirs etc, la somme de 1 100 livres tz à cause et par raison de pur et loyal prest ce jourd'huy fait par ledit Bonnyer auxdits Vetault et Guyet, qui icelle somme de 1 100 livres tz ont eue prinse et receue en présence et au vu de nous en espèces d'or et monnoye bonne et de présent ayant cours au prix et poids de l'ordonnance royale, (f°2) tellement que d'icelle dite somme de 1 100 livres lesdits Vetault et Guyet s'en sont tenuz à contans et en ont quicté et quictent ledit Lebonnyer ; à laquelle somme de 1 100 livres tz rendre et poyer au jour et terme que dit est, etc amendes etc obligent lesdits establys eulx et chacun d'eux seul et pour le tout sans division de personne ne de biens etc leurs biens à prendre vendre etc renonczant etc et par especial lesdits establys aux bénéfices de division de discussion d'ordre de priorité et postériorité et de tout etc foy jugement et condamnation etc fait et passé Angers en présence de Jacques Ruellan marchand demourant en ceste ville d'Angers paroisse de St Pierre, Julien Levoyer marchand demourant audit lieu de Montejan Guillaume Richard demourant Angers tesmoins »

Le 15 février 1579<sup>3</sup> Bonaventure Vetault chatelain de Montjean **et Jacques Vetault son fils** sont témoins chez Grudé N<sup>re</sup> à Angers, de François Roustille le Jeune D<sup>t</sup> à Angers qui a reçu de François Lefebvre de Laubrière 733 ecus un tiers pour la vente du lieu de la Symonnaye passée par Lepelletier N<sup>re</sup> à Angers. Le même jour, Bonaventure Vetault chastelain de Montejan, y D<sup>t</sup>, prend de hble h. François Roustille le Jeune S<sup>r</sup> de la Bouchère D<sup>t</sup> à Angers le bail à ferme du lieu et closerie [dutaye] en la paroisse de la Boutouchère, pour 33 écus un tiers/an... en présence de Jacques Vetault sergent D<sup>t</sup> à Montejan

En 1579 il vit rue de la Tannerie à Angers, une maison qui touche la maison de Guemené : « Le 22 février 1579<sup>4</sup> en la cour du roy et de monseigneur à Angers en droit etc personnellement establiz hault et puissant Loys de Rohan prince de Guémené, de Monbazon, baron de Marigné, seigneur de la Mothe, Chastellays etc estant de présent en son hostel Cazenoue lez Angers d'une part, et Michel Plessis maistre charpentier et Ollive Percault sa femme de luy autorisée quant à ce, demourant à tiltre de louaige en **la maison et vieil logis vulgairement appelée la maison de Guemené size sur la rue de la Tannerie et sur la grande place d'icelle tannerye en ceste ville d'Angers** cy-après confrontée d'aultre part, soubzmettant eux leurs hoirs respectivement etc biens etc confessent avoir fait et font le contrat de bail et prinse à rente annuelle et perpétuelle tel et en la manière qui s'ensuit, c'est à savoir que ledit seigneur prince a baillé et baille audit

<sup>3</sup> AD49-5E7 devant Mathurin Grudé notaire royal à Angers

<sup>4</sup> AD49-E4256 devant Mathurin Grudé notaire royal à Angers

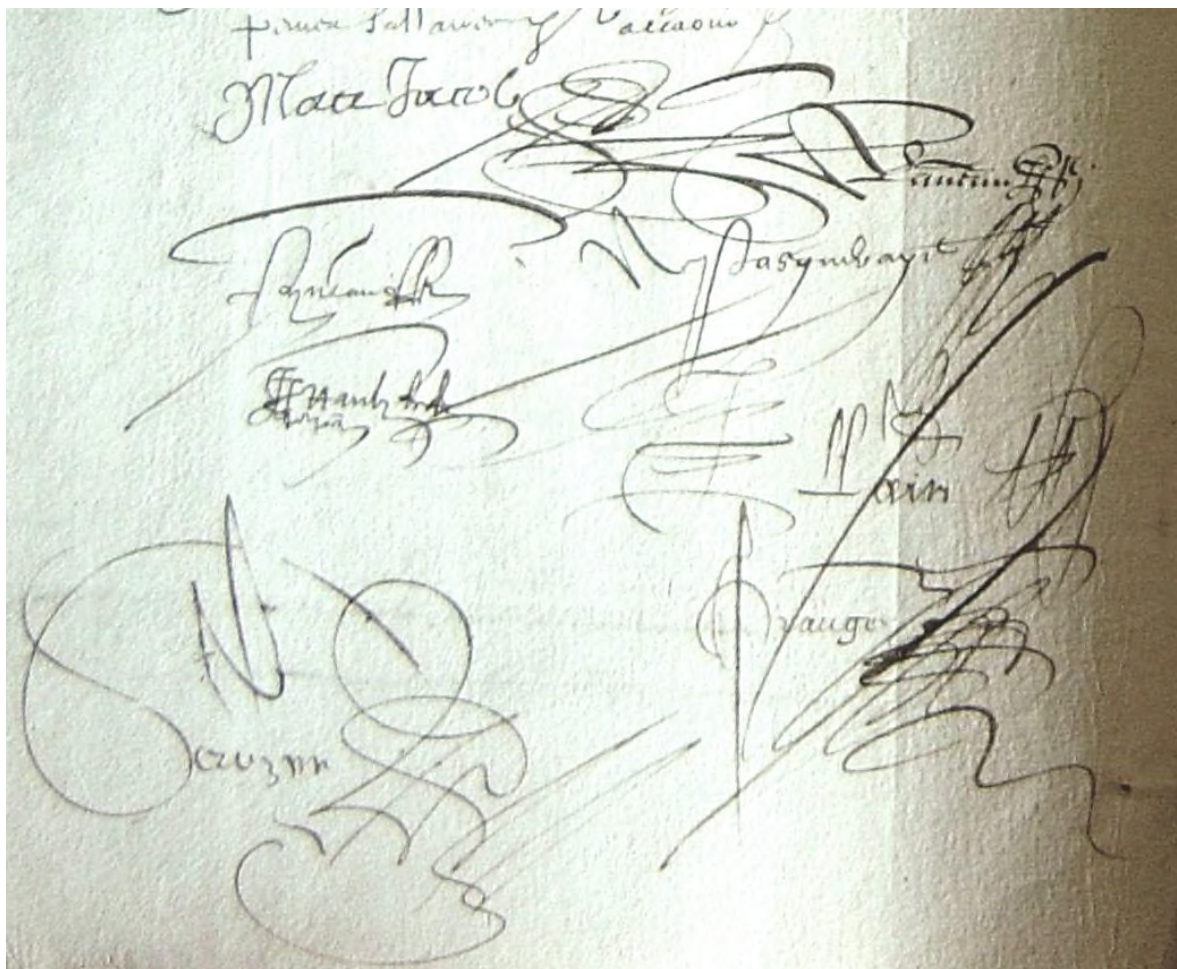
titre de rente audit Plessis et sadite femme prenans et acceptans tant pour eulx que pour leurs hoirs et ayans cause à perpétuité ladite maison anxienne de Guemené cour et petit jardin d'icelle enclose de muraille qui en dépend, avecques toutes les appartenances et dépendances d'icelle maison, ainsi qu'elle se poursuit et comporte, sans aucune chose en retenir ne réserver, joignant icelle maison et appartenances d'ung costé à la rue de l'Esaille ? d'aultre costé à la maison de Mesme Froger médecin qui aultrefois fut à la dame de Danger en partie, **et en partie à Me Bonaventure Vetault abouttant d'ung bout à la rue et grand place de la Tannerie de cestedite ville d'Angers** d'aultre bout à la rue de la Sinoyre tentant à la rue de la Bisalle, lesdites choses tenues du fief et seigneurie que lesdites parties ont afirmé ne savoir et ne le pouvoir (f°2) déclarer ne pareillement si aucuns debvoirs rentes ou charges en son deubz, dont toutefois lesdits preneurs demeureront chargés par ces présentes ; transportant etc et est faicte ceste présente baillée à rente pour en payer servir et continuer par chacun an à l'advenir par lesdits preneurs et chacun d'eux seul et pour le tout audit seigneur bailleur ses hoirs etc en son chasteau du Verger aux jours et termes de saint Jehan Baptiste et Nouel par moictié la somme de 20 escuz d'or sol, vallant et évalluez à 60 livres, de rente foncière annuelle et perpétuelle franche et quite sans aucune diminution, le premier terme commenczant au terme de saint Jehan Baptiste prochainement venant et à continuer de terme en terme ; et outre ont promis, sont et demeurent tenus par ces présentes ledit Plessis et sadite femme réparer et bastir lesdites maisons et appartenances dedans 3 ans prochainement venant et y employer jusques à la somme de 1 500 livres tz, vallant 500 escuz qui est 187 escuz deux tiers d'escu par chacune desdites années, et y faire mettre et graver aux entrées les armes dudit seigneur faites en escussions éminents pour enseigne, et à défaut de ce faire que ladite rente en demeure à l'adenir nule asseurer pour ledit seigneur bailleur et ses hoirs etc, et est expressement dit convenu et accordé entre lesdites parties par ces présentes que lesdits preneurs ne pourront amortir ladite rente fors par le moyen de l'édicte du roy ou aultrement à moingdre somme et prix que 2 000 livres tounnois, vallans 666 escuz deux tiers d'escu d'or sol, et ce nonobstant quelque privilège ou aultre droit de faire ledit admortissement qui pourroit estre à présent ou cy-après survenir, à quoy lesdits preneurs ont renoncé et renonczent expressement pour ce regard par ces présentes qui aultrement n'eussent esté ne seroient faictes accordées et consenties par ledit seigneur prince ; à laquelle baillée et prinse à rente et tout ce que dessus est dit tenir et entretenir sans jamais y contrevenir s'obligent etc foy jugement et condamnation etc »

Bonaventure Vetault se retire à Angers la Trinité avant 1581, date à laquelle il cautionne Jacques Vetault, sans doute son fils, fermier de Montjean : « Le 22.1.1581 Bonaventure Vetault châtelain de Montjean, sire Jacques Vetault fermier de la châtelennie de Montjean D<sup>+</sup> paroisse dudit Montjean, Pierre Boishardy M<sup>d</sup> D<sup>+</sup> à Juvardeil, et Claude de Clermont S<sup>r</sup> de la Roche D<sup>+</sup> à Angers la Trinité constituent aux chanoines de l'église d'Angers une rente de 30 écus 2/3 d'écu pour 383 écus - 1<sup>ère</sup> contrelettre par laquelle Bonaventure Vetault châtelain de Montjean, sire Jacques Vetault fermier de la châtelennie de Montjean D<sup>+</sup> paroisse dudit Montjean, Pierre Boishardy M<sup>d</sup> D<sup>+</sup> à Juvardeil, reconnaissent que c'est pour leur faire plaisir que Claude de Clermont S<sup>r</sup> de la Roche D<sup>+</sup> à Angers la Trinité a constitué avec eux aux chanoines de l'église d'Angers une rente de 30 écus 2/3 d'écu pour 383 écus, passé à Angers, maison dudit Bonaventure Vetault sise en la rue de la Tannerie - 2<sup>e</sup> contrelettre par laquelle Jacques Vetault fermier de la châtelennie de Montjean D<sup>+</sup> paroisse dudit Montjean, Pierre Boishardy M<sup>d</sup> D<sup>+</sup> à Juvardeil, reconnaissent que Bonaventure Vetault est aussi leur caution seulement » (AD49 Legauffre N<sup>re</sup>)

Le 5 février 1624<sup>5</sup> « Pierre Alasneau sergent royal demeurant en ceste ville paroisse de la Trinité tant en son nom que comme soy faisant fort de ses cohéritiers en sa testée, Me Nicolas Pasqueraye adjoint aux enquêtes, demeurant en ceste ville paroisse de St Maurille, procureur spécial de Hardouin Pasqueraye sieur de la Mortière et Françoise Vetault ses père et mère par procuration passée par Guillotin notaire soubz la cour de Briollay résidant à Juvardeil le 18 janvier dernier la minute de laquelle est demeurée cy attachée pour y avoir recours quand besoing sera et Macé Jacob tant en son nom que comme père et tuteur naturel

<sup>5</sup> AD49-5E8 devant Serezin notaire royal à Angers

des enfants de deffunte Denise Guyet et encores comme ayant les droits cédés de René Guyet son beau-frère demeurant en ladite paroisse de la Trinité de ceste ville, lesquels Alasneau Pasqueraye Vetault et Jacob esdits noms eux faisant fors de leurs autres cohéritiers héritiers par bénéfice d'inventaire et créanciers de deffunt Me Bonaventure Vetault, et héritiers purs et simples de deffunte Renée Dubreil femme dudit deffunt Vetault, iceulx deffunts Vetault et Dubreil créanciers de deffunts René Duvau vivant sieur des Forges et damoiselle Anne de la Brunetière son espouse d'une part » céddent un quart de la créance à Me Thomas Pineau huissier et sergent à cheval demeurant en la paroisse st Martin d'Angers, qui s'occupe du recouvrement de cette créance »



Bonaventure VÉTAULT †après janvier 1581 retiré à Angers x /1545 Renée DUBREIL  
 1-Hélye VÉTAULT †Noëllet 27.3.1600 x /1588 Louis **ALLANEAU** Dont postérité ALLANEAU  
 2-Louise VÉTAULT x **GUIET** Dont postérité suivra  
 3-Françoise VÉTAULT °ca 1545 †1611/1627 x 1569 Hardouin **PASQUERAYE** Dont postérité suivra  
 4-Jacques VÉTAULT Cité comme fils en 1579 puis cautionné en 1581 par Bonaventure Vetault  
 5-Marguerite VETAULT x /1583 Pierre **BASOURDY** Dont postérité suivra

### **Hélye Vétault x avant 1588 Louis Allaneau**

[Voyez leur descendance, très nombreuse, qui tient en plus de 70 pages, dans le fichier Allaneau](#)

**Hélye VÉTAULT** †Noëllet 27.3.1600 Inhumée « D<sup>ame</sup> de la Vyannière » en la chapelle de Seillons. Fille de Bonaventure VÉTAULT & de Renée DUBREIL, x /1588 Louis **ALLANEAU** S<sup>r</sup> de la Viannière °ca 1555  
 †Noëllet 6.12.1617 Fils de Nicolas III et Anne Helbert  
 1-Julien ALLANEAU †Noëllet 23.3.1640 inhumé en l'église. Curé de Noëllet



- 2-Pierre ALLANEAU °ca 1589 x c<sup>t</sup> 9.12.1608 Isabeau PIHOUE Dont postérité  
 3-René ALLANEAU x Noëllet 10.1.1620 Louise de BEDIERS Dont postérité  
 4-Hélye ALLANEAU †Noëllet 12.2.1616 inhumée en l'église avec son enfant Jehan Poustier. Citée en 1607 fille de M<sup>r</sup> de la Viannièrre x Noëllet 7.11.1612 Charles **POUSTIER** Dont postérité  
 5-Louis ALLANEAU °ca 1592 †Rennes 1651/  
 6-Vincente ALLANEAU x Noëllet 12 mai 1614 Mathyas **BLANCHET** vit au Petit Moulin à Noëllet Dont postérité  
 7-Bonaventure ALLANEAU †/1630 demeure à la Blésinière à Noëllet x Noëllet 28.4.1626 (sans filiation, t=n.h. François Allaneau S<sup>r</sup> de la Passardièrre, Jean de Ballodes écuyer S<sup>r</sup> de la Rachère, & h.h. Mathye Blanchet) Jeanne GOUDÉ †Noëllet 26.5.1628 inhumée en l'église

**Mathyas Blanchet x1614 Vincente Allasneau**

**René Blanchet x1664 Françoise Gousdé**

**Mathias Blanchet x1694 Mathurine Bernard**

**Renée Blanchet x1721 Nicolas Denais**

**Marie-Anne Denais x1742 Julien Jallot**

**René-Guillaume Jallot x1807 Elisabeth Jallot**

**Joséphine Jallot x1842 Esprit-Victor Guillot**

**Aimée Guillot x1881 Charles Audineau**

**Aimée Audineau x1908 Edouard Guillouard**

**Louise Vétault x N. Guiet**

Il est probable que le prénom de l'époux de Louise soit Symon, M<sup>d</sup> à Angers, car l'acte de 1574 cité ci-dessus atteste un lien étroit avec Bonaventure Vetault.

Le 7 février 1612<sup>6</sup> René Guyet demeurant rue du Fresne à Montrelais en Bretagne et Estienne Chalumeau couvreur d'ardoise à la Trinité, contrat de couverture d'ardoise de la maison qui est située eu bas de la Rue Painte à Angers paroisse de la Trinité pour 18 L

Le 14 septembre 1632<sup>7</sup> « **Julien, Pierre et René Allaneau, Mathieu Blanchet mari de Vincente Allaneau, et Louys Alaneau, enfants et héritiers pour 1/5 de défunt Bonaventure Vetault leur ayeul maternel par représentation de défunte Hélye Vetault leur mère** du 30.3.1629 d'une part, et **René Guiet héritier pour 1/10 de †Bonaventure Vetault son ayeul maternel par représentation de Louise Vetault sa mère**, défenseur d'autre part : les Alaneaux disent qu'ayant été poursuivis en jugement par Michel Benard auquel ils auroient vendu quelques héritages de la succession bénéficiaire de †Vetault au profit de Mathurin Chauvin aiant les droitz dud. Guyet qui les avoit de Jacques Thomas créancier de la succession, ils auroient présenté la requeste et en vertu d'icelle fait appeller ledit Guyet pour compter leur du qu'ils auroient payé en l'acquet des dettes de la succession, savoir à M<sup>rs</sup> de l'église 1 250 L pour amortissement de 82 L 17 s d'une part et de 9 L 3 s 2 d de rentes d'autre part, et 400 L à Christophe Lauvrad pour remboursement et arréraiges de 26 L 10 s de pareille rente que ledit Lauvrad avoit payé à M<sup>rs</sup> du chapitre S<sup>t</sup>Pierre de ceste ville, vu lesquels obligations pour le fait dudit Vetault lesdites sommes revenant ensemble à 750 L dont ledit Guyet devoit leur rembourser le 1/10 revenant 550 L et les intérêts à proportion depuis le 6.3.1625 jusqu'à ce jour, et par ce moyen s'étaient opposéz demandant compte à Guyet, lequel disoit que la requeste des Alaneaux était incivile d'empêcher que Benard luy payat 300 L qu'il luy devait à cause d'obligation de la cession faite audit Chauvin, de ce qu'il avoit de Jacques Thomas procédoit, attendu qu'il avoit acquitté la succession de plusieurs sommes entre autre à Thomas 800 L pour les causes de la transaction passée par Deille N<sup>re</sup> royal le 6.12.1627 et qu'il soit porté qu'il ait payé 1 512 L et baillé promesse audit Thomas de l'indemniser de 300 L en cas qu'il

<sup>6</sup> AD49-5<sup>E</sup>1/170

<sup>7</sup> AD49-5<sup>E</sup>6/109 devant Louis Couëffe notaire royal à Angers



en fust recherché, des 800 L les Alaneaux luy devoient 1/5 et des intérêts à proportion, et comptant qu'ils luy devoient beaucoup de reste et que mal à propos ils auroient donné cause retard du payment de 300 L, et demandoit damages et despans, allégant les partyes plusieurs autres faitz raisons tendant à grandes pertes, auxquels il ait désiré quitter par transaction irrévocable, pour ce ils prennent Louis Couëffe N<sup>re</sup> royal d<sup>vt</sup> lequel furent présents Jullien Alaneau curé de Noeslet, Pierre Alaneau sergent royal d' Angers<sup>Trinité</sup>, René Alaneau M<sup>d</sup> et Blanchet chirurgien à Noeslet tant pour eux que pour Louys Alaneau leur frère d'une part, et Guyet M<sup>d</sup> apothicaire à Ingrande rue du Fresne à Montrelais d'autre, lesquels cessent les procès par l'avis de leurs proches ont accordé comme suit, à savoir que calcul fait des sommes payées par les Allaneaux et des 800 L par Guyet à Thomas, les Alaneaux étaient tenus pour 1/5 en principal et intérêts de 207 L 10 s, de sorte que les Alaneaux doivent à Guyet 104 L 7 s 6 d qu'ilz ont payé en notre présence en pièces de 16 s, et pour le regard de ce qui sera demouré aud. Benard à la dilligence dud. Guyet, et au cas que Guyet soit cy-après poursuivy pour les 300 L suyvant sa promesse baillée audit Chauvin les Allaneaux seront tenuz avec luy pour y deffendre néanmoins la contrelettre et promesse qu'il dit avoir dud. Besnard de l'en acquitter sauf aux partyes leur recours vers leurs autres cohéritiers ainsy qu'ilz veront, mesme led. Guyet contre Macé Jacob et les héritiers de †Denyse Guyet sa femme qu'il dit estre tenuz l'acquitter de sa part des dettes cy-dessus par luy déduites aux Alaneaux, ce qui a été accepté, fait à notre tablier présents Jean Allain S<sup>r</sup> de la Marre et Charles Couëfffe praticiens »

« Le 25 juillet 1636<sup>8</sup> René Guyet apothicaire d' au Fresne Ingrandes à Montrelais pais de Bretagne, fils de †Simon Guyet et Loyse Vétault led. Simon Guyet, fils de †n.h. René Guyet et D<sup>elle</sup> Joachine Lesure, led. René Guyet par représentation de lad. †Lesure son ayeule héritière en partie sous bénéfice d'inventaire de †Philippe Du Hirel écuyer S<sup>r</sup> de la Hée led. Du Hirel fils et héritier de †Charles Du Hirel et D<sup>elle</sup> Marguerite de La Cottinière lad. de la Cottinière fille et héritière de †Emard de La Cottinière et D<sup>elle</sup> Marie Lesure, ladite Marye soeur de ladite Joachine lequel esdits noms cède dès à présent et promet garantir de tous troubles et empeschement contre lad. D<sup>elle</sup> Henriette de Portebize veuve et donataire dudit †Philippe Du Hirel d' à Angers Trinité à ce présente et acceptante pour elle ses hoirs et ayant cause tout ce qui peut compter et appartenir compte et appartient aud. Guyet esd. noms par la succession dud. †Philippe Du Hirel écuyer »

**Louise VÉTAULT** Fille de Bonaventure VÉTAULT & de Renée DUBREIL x [Symon]? **GUIET**

1-René GUIET Apothicaire à Ingrandes-Montrelais, rue du Fresne en 1636.

2-Denise GUIET x Macé **JACOB**

### **Marguerite Vetault x /1583 Pierre Basourdy**

Pierre Basourdy est S<sup>r</sup> de la Bourderière

Marguerite VETAULT x /1583 Pierre **BASOURDY**

1-Gabriel BASOURDY °Juardeil 13.11.1583 Filleule de noble homme Gabriel de Blavou S<sup>r</sup> de Launay conseiller du roi en sa cour de Parlement de Bretagne, et h. h. René Durant M<sup>d</sup> S<sup>r</sup> de la Bretonnière, et de **Françoise Vetault [tante maternelle]** femme de h. h. Hardouin Pasqueraye S<sup>r</sup> de la Mortière

2-Pierre BASOURDY °Juardeil 8.6.1588 Filleule de Pierre Guerrier curé de Juardeil, et de h. h. Gabriel Durant S<sup>r</sup> de la Bretonnière et de h. fille Anne Basourdy dame de l'Estang

### **Françoise Vétault x1569 Hardouin Pasqueraye**

M<sup>d</sup> au Bourg de **Juardeil** en 1611

Il est qualifié « S<sup>r</sup> de Langellière » sur le B de sa fille Jacquine en 1581 à Juardeil, et de « S<sup>r</sup> de la Mortière » sur d'autres actes.

<sup>8</sup> AD49-1J2784 devant Bertrand Lecourt notaire royal à Angers

Les baptêmes de Juvardeil commencent en 1564, mais ne donnent aucune naissance du couple avant 1572. Or, selon B. Mayaud (Recueils de généalogies Angevines), ils auraient eu aussi d'autres enfants, que j'ai laissé avant 1572 pour le moment, en attendant de pouvoir confirmer d'une autre manière. Cela leur ferait en tout 14 enfants, dont j'ai donc trouvé 10 baptêmes à Juvardeil.

Les baptêmes de leurs enfants attestent de liens très étroits entre les sœurs Vetault, puisqu'à deux reprises le couple Louise Allaneau et Hélie Vetault parainent leurs enfants, or, il y a 58 km de Noëillet à Juvardeil, en passant par Segré et Le Lion-d'Angers, et cette distance est supérieure à ce qu'un cheval fait en moyenne par jour. De même, il semble qu'une sœur soit mariée à Angers, probablement à un Durant, et ils sont souvent à Juvardeil.

François Pasqueraye et de Françoise Pasqueraye, fils et fille de h. h. Hardouin Pasqueraye S<sup>r</sup> de Langellière, parrainent François Souvestre le 16.11.1582 à Juvardeil fils de Julien

« Le 9 décembre 1611<sup>9</sup> Hardouin Pasqueraye M<sup>d</sup> au bourg de Juvardeil tant en son nom qu'au nom de **Françoise Vetault fille** et héritière en partie sous bénéfice d'inventaire de †M<sup>e</sup> **Bonaventure Vetault et pure et simple de †Renée Dubreil ses père et mère** d'une part et discret **Jullien Allasneau prêtre à Noeslet y demeurant et Pierre Allasneau sergent d' Angers tant pour eux que pour leurs autres frère et soeur enfants** et héritiers sous bénéfice d'inventaire de †Hélye Vetault leur mère aussy fille et héritière en partie des ††Vetault et Dubreil chacun d'eux seul et pour le tout d'autre part, ont accordé ce qui suit, savoir led. Pasqueraye esdits nom aux Allaneaux esd. noms 538 L tz, les Allaneaux devoient à Pasqueraye esd. nom pour leur part du compte par luy rendu aux Allaneaux et consortz des successions du †Vetault par [Lecour ou Lelievre] praticien à Angers le 23.3.1604 421 L, demeurant du par les Allaneaux aud. Pasqueraye pour leur part du rapport et intérêts de la succession de †Bonaventure Vetault par Le Pelletier N<sup>o</sup> de cette cour le 6.2.[1587] et encore 600 L tz que les Allaneaux étaient obligéz vers iceluy Pasqueraye esd. nom par acte controlé par Molloré aussy N<sup>o</sup> de cette cour le 10.10.1609, et par les Allaneaux 800 L 15 s 8 d pour leur part du compte par luy rendu de succession de ladite Dubreil ... les partyes promettent ce qui suit, pour raison : les Allasneaux doivent audit Pasqueraye 100 L tz et lesdits M<sup>e</sup> Jullien et Pierre les Allasneaux esdits nom et en leur propre nom, sans préjudice du recours vontre leurs frère et soeur pour remboursement, ... payeront la 1/2 en 8 mois et l'autre 1/2 4 mois après, commençant le présent mois, fait à Angers présents M<sup>e</sup> Jean Hardy S<sup>r</sup> du Boiuard A<sup>t</sup> Macé Jacob et M<sup>e</sup> Jean Harangot A<sup>t</sup> »

Hardouin Pasqueraye Md à Juvardeil, Julien Alaneau prêtre à Noëillet, Pierre Alaneau sergent royal à Angers et Macé Jacob, le 9.12.1611 dvt Guillot Nre Angers (AD49-5E5-100)

<sup>9</sup> AD49-5E5/99 devant Guillaume Guillot notaire royal à Angers

- Françoise VÉTAULT** °ca 1545 †1611/1627 Fille de Bonaventure VÉTAULT & de Renée DUBREIL x Montjean (Contrat dvt Lepec 11.6.1569) Hardouin **PASQUERAYE** S<sup>r</sup> de la Mortière (Champigné, 49) et de Langelière °Juardeil ca 1534 †idem 16.5.1627
- a-Renée PASQUERAYE °ca 1572 x Paris 1594 Jérôme **ROBERDEAU** de la Noë dont postérité mais inconnue de moi
- b-Nicolas PASQUERAYE °ca 1581 x 1619 Perrine TARIN Dont postérité suivra
- c-Charlotte PASQUERAYE x Bernard **DUPONT** dont postérité mais inconnue de moi
- d-Françoise PASQUERAYE Maraine en 1582 avec son frère François de François Souvestre (cf ci-dessus)
- e-Jeanne PASQUERAYE °Juardeil 26.4.1572 Filleule de noble homme Anthoine de Brie S<sup>r</sup> de la Roche d'Escuillé, et de Jehanne Pasqueraye femme de hble h. Mathieu Lepastier M<sup>d</sup> à Angers et de **Louise Vetault** femme de (blanc) aussi M<sup>d</sup> D<sup>t</sup> à Angers.
- f-François PASQUERAYE °Juardeil 25.10.1574 Filleul de hoble homme Jacques Bouju S<sup>r</sup> de Landes et h. personne François Pasqueraye S<sup>r</sup> de la Tandonnière et h. femme Henrye Cochelin dame de la Bourdelière
- g-Marguerite PASQUERAYE °Juardeil 6.5.1579 Filleule de sire René Durant M<sup>d</sup> à Angers, et de D<sup>elle</sup> Françoise Surguin et de h. femme Loyse Theard x Gilles **AUDIO**
- h-Claude (g) PASQUERAYE °Juardeil 8.9.1580 Baptême sans mention des parainages, mais signatures Sibille et de Lancreau
- i-Jacquine PASQUERAYE °Juardeil 25.10.1581 Filleule de Jehan Perrot et de h. femme Jacquine Yvaillot dame de la Montillère et de h. fille Julienne Basourdy.
- j-Marie PASQUERAYE °Juardeil 28.12.1582 Filleule de Guillaume Guerrier curé de Juardeil, et de h. femme Catherine Suard dame de la Senellère et de h. fille Anne Basourdy.
- k-Hardouin PASQUERAYE °Juardeil 21.3.1584 **Filleul de h.h. Louis Alasneau (s) [oncle maternel, D<sup>t</sup> à Noëllet]** et de D<sup>elle</sup> Michelle de Lancreau et de Jehanne Pasqueraye femme de h. h. René Durand S<sup>r</sup> de la Bretonnière
- l-Hélie PASQUERAYE °Juardeil 26.8.1585 Filleule de noble homme Anthoine Fouscher (s) S<sup>r</sup> de Lasetiere et de h. femme **Hélie Vetault [tante maternelle] femme de h. h. Louis Alaneau S<sup>r</sup> de la Vionnière**, et de D<sup>elle</sup> Renée de la Coussais
- m-Hardouin PASQUERAYE °Juardeil 25.1.1587 Filleul de h. h. Jehan Perret (s) et de h. h. Macé Gandon (s), et de h. fille Renée Bovin.
- n-Jacquine PASQUERAYE °Juardeil 24.2.1589 Filleule de h. h. Gabriel Durant S<sup>r</sup> de la Bretonnière (s) et de h. femme Simone Trioche et de h. fille Jehanne Levoyer

### **Nicolas Pasqueraye x1619 Perrine Tarin**

- Nicolas PASQUERAYE** sieur de la Taudonnière (Juardeil) °ca 1581 †/1668 Fils de Hardouin PASQUERAYE & de Françoise VETAULT. Greffier aux enquêtes de la ville d'Angers x Angers <sup>StMichel-du-Tertre</sup> 27.4.1619 Perrine TARIN Fille de Robert, huissier, et de Renée Allory
- 1-Jacques PASQUERAYE °ca 1620 x Perrine MESANGE
- 2-François PASQUERAYE sieur de la Taudonnière °ca 1622 x Angers <sup>LaTrinité</sup> Renée HARDY
- 3-Nicolas PASQUERAYE marchand à Angers
- 4-Benoît PASQUERAYE °ca 1625 x Angers 6.9.1668 Marguerite NICOLE Dont postérité suivra
- 5-Françoise PASQUERAYE °ca 1629 x René **HULQUIN** marchand à Angers

### **Benoît Pasqueraye x1668 Marguerite Nicole**

**Greffier** en l'élection d'Angers

- Benoît PASQUERAYE** °ca 1625 †Angers StMaurille 8.1.1688 Fils de Nicolas PASQUERAYE & de Perrine TARIN. x Angers StMaurille 6.9.1668 Marguerite NICOLE Fille de René et de Olive Deffaye
- 1-François PASQUERAYE x Marie SALMON
- 2-Benoît PASQUERAYE °Angers StMaurille 3.3.1671 x 1698 Renée DU HARDAS Dont postérité suivra

- 3-Marguerite PASQUERAYE °Angers StMaurille 5.7.1672 x Angers StGermain-en-StLaud 30.6.1705 Pierre  
**BRIDIER** veuf de Renée Hervé (Lerue in Tables)  
4-Françoise PASQUERAYE °Angers StMaurille 5.12.1673  
5-Jean-Charles PASQUERAYE °Angers StMaurille 2.3.1676 †idem 21.8.1676  
6-Louis PASQUERAYE

### **Benoît Pasqueraye x1698 Renée Du Hardas**

- Benoît PASQUERAYE** °Angers <sup>StMaurille</sup> 3.3.1671 Fils de Benoît PASQUERAYE & de Marguerite NICOLE.  
Avocat à Angers x Angers <sup>StAignan</sup> 26.7.1698 Renée DU HARDAS °Angers <sup>StAignan</sup> 18.6.1669 †Angers  
<sup>StGermain-StLaud</sup> 26.9.1724 Fille de Joachim et de Marguerite Grudé  
1-Benoît PASQUERAYE °Angers <sup>StMaurille</sup> 12.10.1699 x Marie-Jeanne LEMARIÉ Dont postérité suivra  
2-André PASQUERAYE °Angers <sup>StMaurille</sup> 23.11.1709  
3-Jérôme PASQUERAYE °1703 prêtre  
4-Pierre PASQUERAYE °Angers <sup>StGermain-StLaud</sup> 12.10.1705 Avocat à Angers

### **Benoît Pasqueraye x1747 Marie Lemarié**

- Benoît PASQUERAYE** °Angers <sup>StMaurille</sup> 12.10.1699 †/1791 Fils de Benoît PASQUERAYE & de Renée DU  
HARDAS. x Angers <sup>StPierre</sup> 26.12.1747 Marie-Jeanne LEMARIÉ °Angers <sup>StPierre</sup> ca 1733 †Villevesque  
21.1.1810 Fille de Gervais et de Marie Lamirault  
1-Benoît PASQUERAYE °ca 1750 x Mûrs 11.9.1791 Marie-Charlotte CHOUDIEU Dont postérité suivra  
2-Marie-Anne PASQUERAYE °ca 1752  
3-Renée PASQUERAYE  
4-François PASQUERAYE †1791/  
5-Marguerite PASQUERAYE °ca 1762  
6-François-Marie PASQUERAYE °Angers <sup>StMaurille</sup> 12.6.1765 †23.4.1856 x Angers 15 floréal III Henriette  
PASQUERAYE du Bordage °Angers <sup>StMaurille</sup> 7.8.1766 sa cousine  
7-Julie PASQUERAYE †1791/

### **Benoît Pasqueraye x1791 Marie Choudieu**

- Benoît PASQUERAYE** °ca 1750 †1822/ Fils de Benoît PASQUERAYE & de Il demeure en 1810 à la Binolière à  
Villevesque x Mûrs 11.9.1791 Marie-Charlotte CHOUDIEU °ca 1776 †1822/ Fille de Charles-Jacques et  
de Marie-Françoise-Gabrielle Béguyer  
1-Benoît-Charles PASQUERAYE °Angers 19.7.1793 †2.1875 x Angers 2° 6.5.1822 Marie-Louise VAULLÉE  
Fille de Louis-Georges et de Marie-Marguerite-Rosalie Ramoudoux  
11-Benoît-Charles PASQUERAYE °Angers 15.3.1823 †Angers 1.1792  
12-Marie-Louis-Camille PASQUERAYE °Angers 4.2.1826 †10.1897

### **Jacques Vétault**

#### **non rattachés pour le moment**

- Roul VETAULT x Françoise MAURAT  
1-Renée VETAULT x S'Jean-des-Mauvrets 7.1.1622 Estienne **AUFFRAY**  
2-Innocent VETAULT x S'Jean-des-Mauvrets 25.7.1633 Marie LAMOUREUX  
21-Anthoinette VETAULT °Juigné x S'Jean-des-Mauvrets 3.2.1671 Jacques **GAREAU**  
3-Michel VETAULT x S'Jean-des-Mauvrets 25.7.1633 Renée DELAVILLE  
  
Gabriel VETAULT x Laurence VALLEE  
1-Laurence VETAULT °Mozé-sur-Louet x Angers <sup>StGermain</sup> 15.1.1637 Guillaume **LEVEAU**



René VETAULT x Murs-Erigné 4.11.1599 (sans filiation) Marie BONDIGUELLE

François VETEAU °ca 1663 x1 Marie BOUCLE x2 Angers <sup>StAignan</sup> 21.10.1709 Anne VENDREDIEN

Morin VETAULT

1-Claude VETAULT x Murs-Erigné 21.11.1623 Françoise VEILLARD

Jacques VÉTAULT x1 S'Herblon 3.2.1676 Mathurine ROBIN x2 S'Herblon 2.7.1682 Perrine HUET

**Le 4.4.1557 Jehan Vétault demeurant à Soulaire vend à Jacques Maumusseau demeurant faubourg Brécigné 2 quartiers de vigne à Soulaire (AD49-5<sup>E</sup>5/312 d<sup>vt</sup> Rabeau N<sup>re</sup> Angers)**

Pierre VETAULT x Barbe DELAGROYE

1-Pierre VETAULT °Juigné x S'Jean-des-Mauvrets 7.7.1619 Jehanne GUYONNEAU

2-Françoise VETAULT °Murs x S'Jean-des-Mauvrets 30.5.1611 Guillaume **VIAU**

René VETAULT x Marie GUILLOT

1-Marie VETAULT x Angers <sup>StGermain</sup> 3.9.1776 Louis **CHATELAIS**

Jacques VÉTAUT x Marie MERCIER

1-Jacques VÉTAUT x S'Herblon(44) 18.2.1727 Renée MERCIER

11-Marie VETAULT x S'Herblon 27.8.1743 Julien **GASNIER** Dont Postérité

Jean VETAULT marié le 4 février 1670, Mûrs-Erigné Marguerite CONNIN, née le 5 décembre 1646, Mûrs-Erigné,49610,,Maine et Loire,France.

1-Françoise VETAULT Mariée le 6 juillet 1706, Mûrs-Erigné,49610,,Maine et Loire,France, avec Antoine **GAZEAU**, né le 13 octobre 1673, Mûrs-Erigné,49610,,Maine et Loire,France, décédé le 25 avril 1714, Mûrs-Erigné,49610,,Maine et Loire,France (à l'âge de 40 ans), fils de François GAZEAU +ca 1688 et Marie LEVESQUE +1680.